

Ce renforcement est également nécessaire au sein des **directions métiers** qui doivent s'adapter aux besoins sociaux et économiques nouveaux des filières professionnelles dans un contexte de grave crise économique, pour une capacité à agir maintenant, tout comme au sein des **établissements publics** en charge de la mise en œuvre de ce plan (Centre national de la musique, Centre national des arts plastiques, Centre national du Livre, etc.). Or l'administration centrale a perdu près de 300 emplois depuis 2012. L'accompagnement social des personnels, y compris l'action sociale, la formation professionnelle et le recrutement ne doivent pas être négligés et toute suppression d'emploi est à proscrire dans ces services.

Le 23 septembre, le cabinet de la ministre annonçait aux organisations syndicales que les emplois seront aussi sanctuarisés dans les services à compétence nationale, en plus de l'être en DRAC. Ceci vise près de 1750 emplois, hors DRAC. C'est essentiel mais cela ne sera pas suffisant pour répondre aux besoins dans ces services en charge de missions nationales qui ont été durement touchées par les suppressions d'emplois ces dernières années : près de 110 depuis 2012.

Au-delà des transferts de postes liés à l'OAC, les règles qui vont présider à la bonne gestion des postes vacants dans les services sont fondamentales pour la mise en œuvre des priorités de la ministre de la culture, les marges de manœuvre étant étroites.

Nécessaires créations d'emplois

Comme l'a très justement souligné la ministre hier à la fin de sa présentation du budget 2021, *« Dans la situation qui est celle de notre pays aujourd'hui, il serait irresponsable d'énoncer des promesses dont la réalisation ne serait pas assurée »*.

C'est pourquoi en l'occurrence il faut cesser de supprimer des emplois et en créer là où cela est nécessaire. Il est nécessaire aussi d'éviter que des emplois alimentent une forme de bureaucratisation du secrétariat général, ce dont le ministère n'a pas besoin. Nous y serons très attentifs.

La Cgt portera une attention toute particulière aux emplois et à leur utilisation pour un meilleur service rendu aux usagers et aux professionnels mais aussi à nos concitoyens. La transparence et les bonnes coopérations sont essentielles tant pour exercer notre mandat syndical dans les meilleures conditions possibles que pour la visibilité et les perspectives d'évolution de carrière des personnels. C'est pourquoi, nous demandons une nouvelle fois au secrétaire général de nous communiquer au plus vite les éléments relatifs aux emplois précédemment demandés, de nous faire part de la doctrine ministérielle en matière de répartition fine des emplois pour 2021 et d'ouvrir un dialogue constructif.

Il y va du devenir du Ministère de la Culture, de ses missions et ses agents.

Vive la Culture et que vive le Ministère de la Culture !

Paris, le 29 septembre 2020